

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-123

Du 08 décembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 8.8

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

### DÉCIDE

.....  
ARTICLE 1 :

.....  
Sont approuvés les termes de la convention de collecte et de traitement des bennes de déchets verts, des apports divers et matériaux sur la déchetterie du Camp César, établie avec la Commune d'Ussel.

.....  
ARTICLE 2 :

.....  
Cette convention, dont l'objet est que Haute-Corrèze Communauté assure la prise en charge de la collecte des bennes et du traitement des déchets verts des services techniques, des espaces verts et de l'ESAT pour le compte de la Commune d'Ussel, est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

.....  
ARTICLE 3 :

.....  
La Commune d'Ussel reversera la participation due à Haute-Corrèze Communauté.

.....  
ARTICLE 3 :

.....  
Est autorisée la signature de ladite convention.

.....  
ARTICLE 4 :

.....  
La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 08 décembre 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

